

**Procès-verbal**  
**Réunion du Comité de pilotage « Schéma directeur des piscines »**  
**du jeudi 7 avril 2011**

**Etaient présents :**

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : Mme LERAY
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : Mr CLOMENIL
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre: Mr MARIE, Mr PETITBON, Mr SOUCHAY
- Syndicat de la gestion des piscine de Breteuil-sur-Iton : Mr CHERON
- Commune de Verneuil-sur-Avre : Mr RICHER
- Commune de St André de l'Eure : Mr MASSON
- Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : Mr DESNOS
- Chef de Bassin de la Piscine de Breteuil-sur-Iton : Mr MARTINENT
- Chef de Bassin de la Piscine de Verneuil-sur-Avre : Mme LAGOUCHE
- Association ASB Natation de Breteuil-sur-Iton : Mr CHATEAUGIRON
- Association ASB Plongée de Breteuil-sur-Iton : Mr DIOT
- Association Tillières Natation : Mme FRANCHET

**Etaient absents excusés :**

- Communauté de Communes du Pays de Damville : Mme CHAPRPTENTIER, Mr DELATTRE
- Communauté de Communes de la Porte Normande : Mme COULONG, Mr WILMART
- Conseil régional de Haute-Normandie : Mr LABBE, Mme LARMARAUD
- Conseil général de l'Eure : Mr EUDE, Mr MARCHAIS

**Etaient également présents:**

- Mr AUBERT (directeur du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton)
- Mr BASLE (consultant Ingénierie Sportive et Culturelle)
- Mr VALLEE (consultant AEMCO)

**Ordre du jour :**

- Présentation de la phase 1 : Audit et diagnostic des équipements et des pratiques des usagers

**Ouverture de la séance à 18 h 10**

**Gérard CHERON** assisté de **Thomas AUBERT** souhaitent la bienvenue aux participants et rappellent les objectifs de l'étude, à savoir :

- Identifier un maillage cohérent des zones géographiques d'affectation des piscines existantes et futures du territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton,
- Etudier les conditions de gestion des piscines reflétant au mieux le maillage territorial identifié : gestion communale, gestion intercommunale, gestion inter-communautaire,...

Ils rappellent que l'étude n'a pu démarrer en septembre 2010, comme prévu initialement, mais à partir seulement du mois de décembre 2010. Ainsi, l'échéancier de l'étude a été décalé de 3 mois et devrait donc s'achever avant l'été 2011.

Après avoir animé un tour de table de présentation, ils cèdent la parole à **Mrs BASLE et VALLE**, les consultants ayant réalisé l'étude. Ces derniers procèdent alors à une présentation complète de la phase 1 « audit et diagnostic des équipements et des pratiques aquatiques.

De manière synthétique, il en ressort les points de conclusions suivants (*cf se reporter au document de travail pour plus de précisions*) :

- L'analyse socio-démographique démontre une césure entre l'Ouest du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (Verneuil-sur-Avre, Breteuil-sur-Iton) et l'Est du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (Damville, St André de l'Eure, Nonancourt). Le vieillissement de la population est plus élevé à l'Ouest, alors que l'accroissement démographique et le niveau de vie sont plus élevés à l'Ouest - *cf pages 16, 18 et 21.*
- L'offre actuelle d'équipements aquatiques est de 2 piscines publiques (couverte à Breteuil-sur-Iton, découverte à Verneuil-sur-Avre) et de 2 piscines privées (site exceptionnel de Center Parcs aux Barils et site éducatif à l'Ecole des Roches de Verneuil-sur-Avre). 2 projets sont à l'étude (création de bassins couverts à Verneuil-sur-Avre et à St André de l'Eure, et 1 projet est en cours de réalisation sur la commune voisine de St Rémy-sur-Avre. 8 autres équipements limitrophes peuvent être également accessibles pour une partie de la population - *cf pages 25, 28.*
- La couverture territoriale des équipements aquatiques actuels permet de toucher seulement 13 % de la population pour un déplacement inférieur à 10 minutes et 53 % de la population pour un déplacement entre 10 et 20 minutes – soit un total de 66 %. Le projet de la création de la piscine de St Rémy-sur-Avre augmenteraient ces pourcentages à hauteur respectivement de 19 % et 56 % - soit un total de 77 % ; celui de couverture de la piscine de Verneuil-sur-Avre de 25 % et 58 % - soit un total de 83 % ; et celui de création de la piscine de St André de l'Eure de 36 % et 64 % - soit un total de 100 % - *cf pages 31, 32, 33 et 34.*
- La pratique aquatique des établissements est aujourd'hui très inégalitaire. Des écoles primaires bénéficient d'accès très régulier (parfois de manière supérieure aux exigences préconisées par le Ministère de l'Education Nationale) et d'autres n'y ont pas accès. Globalement, la situation est insatisfaisante. La situation des établissements du secondaire (collèges et lycée) est quant à elle entièrement insatisfaisante (excepté le collège de Breteuil-sur-Iton) et demeure très fragile (faible ressources financières) *cf pages 36, 37.*
- La pratique aquatique des associations est relativement satisfaisante. Néanmoins des besoins ciblés sont apparus (créneaux horaires supplémentaires, bassin de compétition, aire de plongée, bassin dédié aux activités encadrées,...) – *cf pages 39, 40.*
- La pratique aquatique du grand public s'oriente de plus en plus sur des activités sportives ou de détente encadrées alors que les pratiques éducatives ou même ludiques ont tendance à stagner. Or les équipements actuels ne répondent pas ou très peu à ces nouvelles tendances – *cf pages 43, 45.*
- Les besoins scolaires non pourvus sont jugés « immenses », et plus particulièrement sur les secteurs de la Communauté de Communes de la Porte Normande, de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure et de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre – *cf pages 58, 59.*
- Les besoins grand public non pourvus sont jugés également « significatifs », et plus particulièrement sur le secteur de la Communauté de Communes de la Porte Normande – *cf pages 61, 63.*
- Le schéma organisationnel des équipements actuels et futurs des équipements aquatiques pourraient ainsi s'organiser autour de 4 zones : Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton et Communauté de Communes du Pays de Damville (piscine de Breteuil-sur-Iton), Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre (Piscine de Verneuil-sur-Avre), Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure (piscine de St Rémy-sur-Avre) et Communauté de Communes de la Porte Normande (piscine de St André de l'Eure).

A l'issue de la présentation, un tour de réaction des participants est engagé :

**Mr RICHER** se déclare rassuré et conforté sur l'idée de créer un projet de bassin couvert à Verneuil-sur-Avre, et note l'intérêt d'avoir une démarche plus large que le besoin de la pratique aquatique scolaire. Il évoque notamment les idées intéressantes de bassins intégrant des accès plus aisés aux personnes âgées et le développement d'activités inhérentes à cette catégorie de la population.

**Mr MARIE** considère également que ce diagnostic permet d'identifier de manière complète et exhaustive l'utilité d'un bassin couvert à Verneuil-sur-Avre, et se déclare prêt à initier un débat au sein de son conseil communautaire.

**Mr PETITBON** confirme les propos de Mrs RICHER et MARIE et évoque l'importance de bien caler l'ambition du projet sur l'ensemble des besoins potentiels (scolaires, associatifs et grand public) et d'éviter la création d'un bassin couvert à l'économie et donc rapidement sous-dimensionné.

**Mr CLOMENIL** se déclare favorable à l'orientation de sectoriser la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure sur la piscine de St Rémy-sur-Avre. Il précise néanmoins de ne pas avoir beaucoup d'informations sur le sujet, s'interroge sur les capacités réelles d'accueil de ce futur équipement et considère que les modalités pratiques de coopération restent à définir.

**Mr MASSON** est en accord avec la mise en évidence des besoins constatés sur le secteur de la Communauté de Communes de la Porte Normande, justifiant la création d'une piscine. Il reste néanmoins très prudent sur la création à moyen terme d'un tel équipement sur le territoire communautaire. Il invoque notamment les faibles possibilités financières de Communauté de Communes de la Porte Normande pour réaliser un tel projet et le débat inhérent à sa localisation. C'est la raison pour laquelle, il envisage d'initier un projet à plus modeste (petit bassin éducatif adossé à un espace multisports) à l'échelle du plateau de St André de l'Eure et demande à ce que le dimensionnement de ce projet puisse être évalué dans un tel schéma.

**Mme LERAY** trouve que l'idée de dégager des nouveaux créneaux horaires de la piscine de Breteuil sur Iton pour les activités encadrées, les associations, le grand public et les établissements du secondaire (collèges de Breteuil et Damville) est à creuser.

**Mr CHERON** se déclare plutôt réservé sur les demandes de création d'un bassin de compétition ou d'une fosse de plongée sur la piscine de Breteuil-sur-Iton. Par ailleurs, il souhaiterait que soit approfondi l'idée de créer des liens de coopération entre une partie du secteur de la Communauté de Communes du Pays de Damville et la piscine de Verneuil-sur-Avre.

**Mr DESNOS** explique que le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Damville est plus complexe qu'il n'y paraît. Il évoque que les zonages proposés pourraient aussi s'orienter sur une répartition plus fine (le secteur des communes de Thomer la Sogne ou Corneuil serait plutôt orienté vers la piscine de St André de l'Eure). Il est néanmoins conscient de la difficulté de couper en 2 (ou plus) un territoire communautaire.

**Mr MARTINENT** confirme que les pratiques du « grand public » s'orientent de plus en plus sur ces activités encadrées. Pour renforcer cette idée, **Mme LAGOUCHE** évoque notamment que certains maîtres nageurs créent à titre personnel (sous forme d'entreprises privées) leurs propres équipements aquatiques et activités encadrées tellement ce type de besoin dégage aujourd'hui un fort potentiel (notamment en région parisienne).

**Mr CHATEAUGIRON** suggère que l'existence d'un bassin de compétition soit prise en compte dans le schéma directeur. Il est conscient qu'il serait difficile de l'envisager sur la piscine actuelle de Breteuil-sur-Iton, et propose qu'il soit donc intégré sur un nouvel équipement. Il évoque alors la possibilité de faire évoluer le club de nation de Breteuil-sur-Iton sur un territoire d'intervention plus vaste.

**Mme FRANCHET** informe que l'activité de son association pourrait se réaliser aussi bien à Verneuil-sur-Avre qu'à Breteuil-sur-Iton.

**Mr DIOT** souhaiterait que la création d'un bassin de grande profondeur pour la plongée soit étudiée au sein des différents équipements (notamment pour ceux qui sont à créer).

A l'issue de ce tour de table, la séance est levée à 20 h 10.

Le Vice Président en charge de l'étude

Gérard CHERON

